

Compétence similaire
 Compétence complémentaire
 Compétence isolée

TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

CC Pays Bilurien / CC Pays des Brières et du Gesnois

CC Pays Bilurien	CC Pays des Brières et du Gesnois
<p><u>Aménagement de l'espace</u></p> <p>Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques,</p> <p>Elaboration d'une charte de Pays</p> <p>Elaboration, suivi, gestion et révision d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)</p> <p>Création, mise aux normes, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.</p> <p>Elaboration des plans d'accessibilité de la voirie et de l'espace public.</p>	<p><u>aménagement de l'espace</u></p> <p>Système d'Information Géographique : <i>La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de SIG sur les communes membres ainsi que l'achat et le renouvellement des logiciels de base (consultation et administration) et de prestations telles que limitativement énumérées : formation, maintenance, étant précisé que l'exercice de cette compétence pourra être déléguée à une personne morale de droit public ou privé.</i></p> <p>Charte de territoire : Contribution à la démarche Pays, élaboration, révision, suivi et animation de la charte de territoire.</p> <p>Élaboration, gestion et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale</p> <p>Création et gestion des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage La localisation des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage sur les communes de la communauté se fera sur décision du conseil communautaire, La construction et la gestion des aires d'accueil et de stationnement seront assumées financièrement par la communauté de communes.</p> <p>Création et réalisation de zones d'aménagement concerté dite d'intérêt communautaire à savoir : . les zones d'aménagement concerté à vocation économique à venir . les zones d'aménagement concerté existantes suivantes : ZAC de l'Epine</p>
<p><u>Actions de développement économique</u></p> <p>Création, gestion et extension de zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales.</p> <p>Sont déclarés d'intérêt communautaire : -les zones d'activités industrielles et artisanales d'une superficie contiguë égale ou</p>	<p><u>développement économique</u></p> <p>étude, création, extension, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et innovante qui sont d'intérêt communautaire et celles existantes : la zone d'activité économique de la « Pécardière » à Montfort le Gesnois, la zone d'aménagement concerté dite de « l'Epine » à Savigné</p>

supérieure à 5 ha créées à compter du 1er/11/2000 et les zones d'activités commerciales à créer,

- l'aménagement des accès immédiats à ces zones,
- l'immobilier d'entreprise sur les zones d'intérêt communautaire,
- la conduite d'actions de promotion et de communication, de recherche et d'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projet en vue de l'implantation d'activités économiques sur les zones d'intérêt communautaire.

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison médicale de Thorigné sur Dué située place de la Liberté à Thorigné.

l'Evêque et la zone d'activité de Connerré, L'intérêt communautaire économique est défini comme suit :

les zones d'activité dont la surface aménageable est égale ou supérieure à 5 hectares cumulés,

les actions d'intérêt communautaire favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités : création de bâtiments d'accueil sur les zones d'activité économiques précitées ou à créer,

construction, achat et aménagements de bâtiments à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, innovantes et de recherche susceptibles de dynamiser le développement économique de son territoire :

la communauté pourra construire, acheter, aménager des bâtiments économiques pour des entreprises (bâtiment d'accueil, pépinières d'entreprises, friches industrielles),

la communauté de communes pourra constituer des réserves foncières à usage des zones d'activité économique d'intérêt communautaire,

adhésion à des organismes ou associations intervenant dans le domaine économique,

participation financière à des organismes ou associations intervenant dans le domaine économique,

mise en œuvre, suivi et animation d'une ORAC,

réalisation de travaux d'aménagement de voirie(s) connexe(s) à la création et à la réalisation des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, situés hors du périmètre des zones.

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Entretien des lits et des berges des rivières, création et entretien d'ouvrages sur les rivières, à l'exception des ponts et autres ouvrages liés à la voirie, dans le périmètre du bassin de la Veuve et de ses affluents et dans le périmètre des bassins du Dué et du Narais et de leurs affluents. Cette compétence s'exerce sur le domaine public et sur le domaine privé en cas de carence de l'initiative privée,

Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et élimination des déchets ménagers :

- . collecte et élimination des déchets ménagers
- . mise en place des collectes sélectives
- . implantation d'un réseau de déchetterie sur le territoire communautaire, la communauté se réservant la possibilité de déléguer sa compétence à un autre groupement (syndicat mixte ou autres) et ce, avec effet au 1er janvier 1998

Réalisation d'une étude dans le cadre de la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif :

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif comprenant :

	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de conception, d'implantation, et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées, - contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages, <p>ce service pourra être géré en régie directe ou faire l'objet d'une délégation de service public, ou d'une prestation de service.</p>
<p><i>Action sociale</i></p> <p>Prise en charge de l'aide alimentaire sur le territoire,</p> <p>Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO),</p> <p>Maison de l'Emploi,</p> <p>Réhabilitation et gestion de logements locatifs à caractère social construits ou réhabilités par la communauté de communes à compter de 1998 et à construire ou réhabiliter (hors programmes des organismes HLM), Garantie des emprunts des opérations menées par les organismes HLM à hauteur de 20% (limitée aux logements individuels),</p> <p>Centre local d'information et de coordination (CLIC),</p> <p>Haltes garderies, relais assistantes maternelles. Centres de Loisirs Sans Hébergement, tickets sports, accueils périscolaires et local jeunes.</p>	<p>participation à la création et au fonctionnement de la Maison de l'Emploi Accueil, formation et orientation des jeunes : Accueil, formation et orientation des jeunes du territoire du Pays des Brières et du Gesnois. La communauté de communes contribuera au financement de la Mission Locale Sarthe-Nord qui se substituera au dispositif Espace Rural Emploi Formation (EREF).</p> <p>Politique en matière d'habitat aidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> . définition et validation des besoins communautaires en matière d'habitat aidé, . participation au financement de la viabilisation des terrains communaux destinés à la construction de logements sociaux, . octroi d'aides financières à des opérations d'acquisition-amélioration de logements sociaux en vue de diversifier l'offre de logements sociaux <p>Création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination dont la mise en œuvre et la gestion pourront être assurées soit directement par la communauté de communes, soit en confier la gestion à un tiers (personne morale de droit privé ou public).</p> <p>Création et gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la commune de Montfort-le-Gesnois, Gestion de la halte-garderie de Connerré, Gestion du multi-accueil de Montfort-le-Gesnois pouvant desservir outre la commune citée, la commune de Saint Mars la Brière, Création et gestion d'une structure d'accueil de la petite enfance (multi-accueil ou halte-garderie ou micro-crèche) sur une zone du territoire constituée des communes d'Ardenay sur Mérisse, Le Breil sur Mérisse, Nuillé le Jalais, Soultré, Surfonds,</p>

	<p>Gestion du multi-accueil de Lombron pouvant desservir outre la commune citée les communes de Saint Célerin et Torcé en Vallée, Création et gestion d'une structure d'accueil de la petite enfance (multi-accueil ou halte-garderie ou micro-crèche) sur une zone du territoire constituée des communes de Savigné l'Evêque, Sillé le Philippe et Saint Corneille pouvant desservir outre les communes citées, la commune de Fatines.</p>
<p><i>Culture et tourisme</i></p> <p>La programmation des spectacles vivants du « Théâtre Epidaure » comprenant des spectacles tout public, jeune public, décentralisés dans les communes ; l'accueil de compagnies en résidence.</p> <p>Les sentiers de randonnée qui figurent sur les plans annexés aux présents statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La création de sentiers à intégrer dans les éditions futures du guide de randonnée du Perche Sarthois, . Leur aménagement (ouverture de chemins, remise en état), leur entretien, leur balisage. . Leur valorisation par la pose d'une signalétique de cheminement et patrimoniale, par la restauration et l'entretien du petit patrimoine public situé à proximité des sentiers : (lavoir de Tresson, lavoir de Maisoncelles, four à pain de Maisoncelles, pompe à eau de Maisoncelles, 2 puits sur les arrières du château à Bouloire, la Chapelle St Sébastien à Bouloire, le puits de l'église à Thorigné, le porche de Corbie à Thorigné, le monument commémoratif sur le mur de l'église de Saint Michel de Chavaignes, le lavoir de Saint Michel de Chavaignes et le lavoir de Saint-Mars de Locquenay), par l'aménagement et l'entretien d'aires de pique-nique à proximité des sentiers. <p>La mise en œuvre et le développement du Pays d'Art et d'Histoire et de la charte de territoire Pays.</p>	<p><i>Développement et actions touristiques :</i></p> <p>Schéma communautaire d'itinéraires de randonnées,</p> <p>Transport des élèves fréquentant le centre aqualudique Sittellia : La communauté de communes assume le service de transport des élèves des communes membres du groupement qui fréquentent le centre aqualudique Sittellia à Montfort le Gesnois dans le cadre de l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire. Le même service est assuré au bénéfice des classes de 6^{ème} des collèges fréquentant le centre aqualudique Sittellia dans le cadre du perfectionnement de la natation sur le temps scolaire. Elle participera aux frais de transport des élèves de la commune de Surfonds qui sont scolarisés dans les écoles de la commune de Bouloire et qui se rendront à Sittellia dans le cadre de l'éducation physique et sportive. La collectivité pourra confier l'organisation du service de transport à des personnes morales de droit privé ou public en liaison avec les services du département compétents.</p>

Ecole de musique : construction, aménagement, entretien et gestion. L'école de musique est chargée de l'enseignement de la musique, de la formation musicale, du chant et du développement de toutes activités à vocation musicale.

Constructions, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire :

- le parc des Sittelles et ses composantes : le centre aqualudique dénommé Sittellia, le parc de détente et de loisirs attenant, la zone naturelle ZNIEFF, l'hôtel dénommé « Le Relais des Sittelles » sis sur les communes de Montfort le Gesnois et Soultré,
- le domaine de Bois-Doublé sis commune de Saint-Célerin,
- le centre équestre des Brières sis sur la commune de Lombron,
- les équipements de loisirs de plein air d'une superficie supérieure à 5 hectares futurs ou à créer,

Réseaux et services locaux de communications électroniques Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du C.G.C.T.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Création, aménagement et gestion d'Espaces Publiques Numériques,

Création et gestion d'un réseau intranet communautaire,

Communications Electroniques : Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,

Acquisition et maintenance de matériels informatiques mis à disposition des écoles maternelles et primaires des communes adhérentes à la communauté.

Acquisitions foncières préalables, construction et entretien de la caserne de gendarmerie qui sera implantée sur le territoire de la commune de Connerré.